

Chargé.e de mission Mobilité

OFFRE D'EMPLOI



■ Activités

Territoire d'énergie Mayenne (TEM), Syndicat Départemental d'énergie, est un établissement public au service des collectivités mayennaises. Nous intervenons sur les réseaux de distribution publique d'électricité, de gaz, l'éclairage public et accompagnons les collectivités dans la Transition Énergétique.

Territoire d'énergie Mayenne intervient en soutenant les projets de production d'Énergies Renouvelables et dans le développement de leurs usages. A ce titre, TEM développe les mobilités propres et notamment la mobilité électrique en exploitant un réseau de 60 bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE).

■ Missions

Sous la direction du responsable de la transition énergétique, en relation avec l'ensemble des services de TEM, vos principales missions sont :

- > Piloter et mettre en œuvre la démarche de définition du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – SDIRVE- en intégrant l'ensemble des mobilités propres,
- > Participer à la définition du futur marché des IRVE en lien avec les services techniques,
- > Participer à la stratégie de TEM en matière de mobilités propres (Mobilité électrique et mobilité gaz).

■ Qualités requises

- > Qualités relationnelles,
- > Force de proposition,
- > Rigueur et esprit d'équipe,
- > Qualités de concertation.

A propos de Territoire d'énergie Mayenne

Regroupant l'ensemble des communes mayennaises, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie du département. Il réalise chaque année plus de 20 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques de basse et moyenne tension (extension, renforcement, raccordements, dissimulation...). Parallèlement à cette mission première, il s'emploie à la mise en valeur de l'éclairage public des communes et coordonne quotidiennement les travaux de télécommunication, de fibre optique, de maîtrise de la demande en énergie, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

■ Profil

TEM, une équipe de 30 collaborateurs au service des collectivités de la Mayenne, une structure en développement, une organisation qui allie un esprit d'équipe avec la possibilité de télétravailler. TEM, une équipe qui vous accueille :

- > Expérience en conduite de projet,
- > Formation supérieure dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la mobilité ou de l'énergie,
- > Connaissance de la gestion des collectivités,
- > Connaissance en cartographie, des enjeux et acteurs des mobilités serait un plus,
- > Permis B (déplacement sur le département et ponctuellement en région).

■ Informations complémentaires

- > Cadre d'emplois des techniciens territoriaux de la filière technique ou des rédacteurs territoriaux de la filière administrative (H/F) selon conditions statutaires ou contractuelles (CDD), catégorie B,
- > Poste à pourvoir dès que possible, basé sur la commune de Changé près de Laval (53) à proximité de la gare et de l'autoroute,
- > Temps de travail hebdomadaire : 38H30 avec ARTT,
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS et tickets restaurant + forfait télétravail + indemnité mobilité durable,
- > Entretien de recrutement programmé le **29 juin 2022** après-midi.

■ Candidature

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Territoire d'énergie Mayenne **avant le 19 juin 2022** - @ pascale.gerault@te53.fr - 02 43 59 78 90
✉ Parc Technopolis - Bât. R. Rue Louis de Broglie 53810 Changé

Renseignements :

- > Frédéric MICHEL, Responsable du service transition énergétique
07 48 94 15 60 - frederic.michel@te53.fr
- > Pascale GÉRAULT, Responsable ressources humaines
07 56 06 21 23 - pascale.gerault@te53.fr

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.